DOSSIER DE PRÉINSCRIPTION

Marche de noël

Dimanche 29 novembre 2026

COORDONNEES DE L'EXPOSANT

Nom de la société / association :……

Adresse de la société / association : ……

Nom / Prénom du représentant légal : ……

Adresse complète du représentant légal : ……

Code Postal : ……Ville : ……..

Tél. : ……Tél. mobile : ……..

E-mail : ……Site internet : ……

RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIETE

Statut du créateur :

Auto-entrepreneur : N°……

Registre des métiers : N°……..

Artiste libre

Renseignements sur la société :

N° Registre du commerce et société (joindre photocopie datant de moins de 3 mois)……

N° registre des métiers (joindre photocopie) ……

Extrait de KBIS (joindre photocopie datant de moins de 3 mois) ……

Association :

Récépissé de déclaration en Préfecture de la constitution de l'association + attestation assurance

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

- Photocopie de la carte d'identité ou du passeport du représentant légal ou habilité
- Photocopie de la carte grise du véhicule transportant les produits
- Règlement des marchés signé et précédé de la mention « Lu et Approuvé »

- 10 € pour une table

Je soussigné, …….. (Nom, Prénom, qualité)

Réserve ……emplacement(s) de 3m linéaires pour le marché de noël, le dimanche 29 novembre 2026 de 10h à 18h (installation de 8h à 9h30)

Je joins :

Espèce ou chèque de …… € pour …… emplacement(s)

, 1 tables et 2 chaises avec électricité par emplacement.

Toute dégradation sera refacturée au prix réel au locataire. (Ordre du chèque : Régie TRESOR PUBLIC)

BRANCHEMENT ELECTRIQUE SOUHAITE :

☐ Oui ☐ Non

Merci de détailler la puissance en **WATT** de chaque appareil électrique

Types d'appareils (éclairage, appareil de cuisson, friteuse…)	Watts (maximum 3500 watts par appareil)

PRODUITS OU SERVICES PROPOSES (Joindre impérativement 3 photos minimum)

……

……

Secteur d'activité : ☐ Alimentation, ☐ Décoration, arts de la table , ☐ Bijouterie, ☐ Jeux, jouets , ☐ Textile et accessoires , ☐ Bien-être

Produits	Fourchette de prix estimé	spécificité
		☐ Bio ☐ Fait mains ☐ Revente
		☐ Bio ☐ Fait mains ☐ Revente

Date : Signature et cachet de l'entreprise ou de l'association

Règlement des Marchés organisés par la ville de Montbazin

1- Le marché sont ouverts aux artistes, commerçants, artisans créateurs, producteurs inscrits à la chambre des métiers, maison des artistes, chambre d'agriculture, chambre de commerce et aux associations.
2- Le dossier de préinscription ne constitue en aucune façon une inscription systématique, vous serez informé par mail ou courrier de votre réservation définitive.
3- Chaque candidature sera étudiée et sélectionnée par la commission festivités, en fonction de la qualité des produits, et de leur conformité avec la réglementation ainsi que de leur lien avec le thème de la manifestation.
4- Tout dossier incomplet (paiement compris) ne sera pas pris en considération.
5- Chaque exposant se verra attribuer un emplacement dès son arrivée qui pourra ne pas être définitif. Il en assurera la présentation et la décoration soignées.
6- La ville se réserve le droit de refuser un exposant et l'exposition de matériel si ces derniers ne correspondent pas à la description donnée lors de la réservation.
7- Tous les produits vendus devront être déclaré dans le dossier d'inscription.
8- Les marchés sont obligatoirement payés à l'avance et non remboursables quelle qu'en soit la raison.
9- Vous devez respecter les métrages et les emplacements qui vous sont attribués.
10- Pour des raisons de sécurité, chaque exposant devra se munir d'éclairages, de prises multiples et de rallonges conformes aux normes de sécurité. L'utilisation de convecteurs électriques est strictement interdite.
11- La responsabilité de la ville est dégagée en cas de bris, de vol ou de dommage de la marchandise ou autres.
12- Tout candidat retenu doit obligatoirement être présent sur son stand avant les heures d'ouverture au public.
13- Tous les déchets polluants, inflammables ou dangereux pour l'environnement tels que les huiles, graisses, charbons, cendres et résidus assimilés doivent être récupérés et évacués par l'exposant. Il est formellement interdit de les jeter dans les poubelles publiques, sur le sol ou dans les espaces verts. Chaque exposant doit se munir de ses propres contenant adaptés pour stocker ces déchets.
14- Tous les traiteurs et food-Trucks s'engagent à prendre les « tickets commune ».
15- Le paiement s'effectuera après dépôts de la facture sur Chorus pro et remise au service comptabilité de la ville de l'ensemble des tickets correspondants à la facture.
16- Tout déplacement de véhicule ou autre engin est interdit pendant la durée du marché, à savoir de 10h à 18h.
17- L'exposant s'engage à laisser l'emplacement du marché dans l'état où il l'a trouvé, c'est-à-dire propre et sans détritus.

« Je m'engage à respecter le règlement et la bonne moralité de la manifestation »

18- Date, signature et cachet précédé de la mention « Lu et approuvé »

TERRITOIRES
ENGAGÉS POUR LA NATURE

MONTBAZIN

Engagé
pour le
végétal